



DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20240321_020/180
	Du 21 MARS 2024 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 25 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 2 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 Objet : Demande subvention région Occitanie- Rénovation de quatre courts de tennis et ajout d'agrès extérieurs - Complexe sportif Mas Vieil	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; GHELFI Agnès; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno; BERLINE Marion; GIMENO Sophie; BARAGNON Guillaume; DENAT Sophie; LEDIEU Bertrand; LINGERAT Sophie; GIRON Antoine; ETIENNE Patrick; CRES Elisabeth; BROSSETTE Alice; ROCCO Catherine; AUGIER Marc; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune de Caveirac souhaite rénover quatre courts de tennis deux datant de 1983 et deux datant de 2009. Cette rénovation est devenue nécessaire afin de maintenir un accès de qualité à cette discipline pour les jeunes, dont les scolaires, et tous publics souhaitant la pratiquer.

Monsieur le Maire, rappelle également que le complexe sportif dispose d'une aire de fitness extérieure où il est prévu de rajouter des équipements (rameur, vélos plateau steps, anneau de motricité).

Les aménagements précités sur la zone sportive du Mas Vieil ont toute leur cohérence en termes de localisation. Ils contribuent à renforcer un pôle d'animations sur la commune et à développer des espaces de rencontres intergénérationnelles.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour ce projet d'un montant prévisionnel de 40 004,04 € HT.

La commune s'est positionnée dans le cadre du dispositif « Bourg centre ». Un avenant en cours prévoit d'intégrer cette opération dans le but d'améliorer la santé et le bien-être des habitants et d'apporter une offre d'équipements sportifs diversifiée.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € H	Libellés	Montant en €
Rénovation courts de tennis	25 733,04	Subventions :	
Equipements fitness extérieurs	14 271,00	- Conseil Régional	8 000,00
		- Fonds de concours Nîmes Métropole	16 002,02
		- Autofinancement	16 002,02
TOTAL	40 004,04	TOTAL	40 004,04

PAGE registre N° :

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : le projet de rénovation de quatre courts de tennis et l'ajout d'équipements sur l'aire de fitness extérieure d'un montant prévisionnel de 40 004,04 € HT et son plan de financement.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour le projet précité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **25 MARS 2024**

Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Isabelle MAZAY



La Secrétaire de séance



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>